

Délibérations du 29 septembre 2023

La **C**ommission **F**ormation et **V**ie **U**niversitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du vendredi 29 septembre 2023, 9h, en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres: 37 en exercice

Quorum: 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 25

Étaient présent.es :

Collège A: Martine SEVILLE, Emilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

Collège B: Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS: Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères: Antoine TRUPIANO-REMILLE, Emilia GRUN, Théotime ARNOULD, Alice PICCINALI, Toinon SERCER, Sam TROUILLOUD, Sarah REPPI, Alaïs NALLET, Rubens FROMENT, Willi CHARPAIL

Représenté.es: Marie DESPRES-LONNET, Valérie HAAS, Martin BARNIER, Alexandre QUIQUEREZ,

Invité.es: Carine POUSSE, Mélanie FONTAN, Amélie COUDURIER, Cécile EDET, Pascal SOLLI, Sébastien VALIN, Idoli CASTRO, Philippe POLOME, Stéphane POTA, Fatima FERREIRO, Pierre-Franck LEROUX CAUBEL, Pierre-Yves STEUNOU

Invité.es permanent.es: Stéphanie PATFOORT, Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Laurie FABRE, Morgane GUIVARCH

AVIS

CONVENTIONS

06 - Conventions

- Création de convention – M2CCPro : Conseiller Clientèle de Professionnels et M2CPA : Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance en alternance (UFR : SEG ; Partenaires : École supérieure de la banque)

La présente convention a pour objet de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance du :

- diplôme national du Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance (MBFA) en alternance, parcours Conseiller de Clientèle de Professionnels et Gestion de patrimoine (ci-après désigné le « Master ») par L'UNIVERSITE,
- certificat professionnel de Conseiller Clientèle de Professionnels (ci-après désigné le « CDPC CCPro » par l'ESBanque.
- certificat professionnel de Conseiller Patrimonial en Agence (ci-après désigné le « CDPC CPA » accrédité EFPA au niveau « Financial Advisor ») par l'ESBanque.

Direction de la formation Service des études Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

http://www.univ-lyon2.fr



- Création de convention – DU Dialogues « Médiation, interprétariat et migration » (UFR : LANGUES ; Partenaires : Centre hospitalier Le Vinatier)

L'objectif de cette convention est de proposer une formation qui réponde à la nécessité de professionnalisation dans le domaine de l'interprétariat en milieu social et médical. Cette formation aborde les différents domaines, champs théoriques et situations pratiques qui représentent les besoins de la profession d'interprète en milieu social et médical. Elle permettra ainsi de professionnaliser les interprètes par des compétences spécifiques à la médiation et à l'interprétariat de liaison en milieu social, juridique et médical dans le contexte d'accompagnement des personnes migrantes allophones.

- Création de convention – Licence professionnelle Banque Assurance Finance (UFR : SEG ; Partenaires : École supérieure de la banque)

La présente convention en partenariat avec l'ESBanque a pour vocation d'accompagner l'ensemble des entreprises bancaires dans la formation de leurs collaborateurs, quel que soit leur métier, tout au long de leur vie professionnelle. Le recrutement de jeunes à potentiel, motivés par les métiers commerciaux du secteur bancaire et par une carrière évolutive, constitue aujourd'hui pour les entreprises bancaires un enjeu majeur.

Ainsi, le recrutement, via les contrats de formation en alternance, est une voie qui satisfait depuis plusieurs années banques et jeunes. En effet, l'alternance d'une activité professionnelle au sein d'une entreprise bancaire, et d'une formation professionnelle dispensée par l'organisme de formation de la profession bancaire, permet d'intégrer le plus efficacement possible les jeunes (de niveau Bac à Bac +5) dans la banque.

- Création de convention - MASTER 1 Monnaie Banque Finance Assurance parcours chargé d'affaires professionnel et Conseiller patrimonial (UFR: SEG; Partenaires: École supérieure de la banque)

La présente convention en partenariat avec l'ESBanque décrit l'offre de formation professionnelle qualifiante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, à savoir le MASTER 1 Monnaie Banque Finance Assurance (MBFA) parcours chargé d'affaires professionnel et Conseiller patrimonial

- Création de convention – Organisation pour le compte de la Fondation un programme de quatorze conférences (UFR : LANGUES ; Partenaires : Eurasia Foundation From Asia)

Par la présente convention, l'Université Lumière Lyon 2 s'engage à organiser pour le compte de la Fondation un programme de quatorze conférences sur le thème des sociétés asiatiques contemporaines selon un calendrier qui sera déterminé ultérieurement entre l'Université Lumière Lyon 2 et la Fondation.

Avenant de convention – Licence en droit délocalisé (UFR : DROIT ; Partenaires : Université Jean Moulin Lyon 3
/ Université Jean Monnet, Saint-Etienne / Faculté de Droit de l'Université de São Paulo, BRÉSIL)

Le présent avenant vise à compléter et modifier les modalités financières définies à l'article 8.2, à l'article 8.3 et à l'annexe 3 de l'accord de coopération susvisé afin de se conformer à la réglementation sur les frais de missions.

Avenant de convention – Master en droit délocalisé (UFR : DROIT ; Partenaires : Université Jean Moulin Lyon 3
/ Université Jean Monnet - Saint-Etienne / Faculté de Droit de l'Université de São Paulo, BRÉSIL)

Le présent avenant vise à compléter et modifier les modalités financières définies à l'article 9 et à l'annexe 3 de l'accord de coopération susvisé afin de se conformer à la réglementation sur les frais de missions.

Renouvellement de convention – Licence Droit, Économie, Gestion, mention Droit, parcours Droit Public (UFR
: DROIT ; Partenaires : URDSE CAMBODGE)

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

http://www.univ-lyon2.fr



La présente convention de coopération est conclue pour 10 étudiants.es entre les deux parties pour la mise en place d'une formation universitaire de licence en Droit à l'URDSE, afin d'appuyer le développement de formations universitaires cambodgiennes répondant aux besoins du marché de l'emploi. Elle prolonge la précédente convention de coopération qui avait été établie en 2017 pour une durée de 5 ans, et porte sur la troisième année de la licence concernée.

Les établissements contractants développeront une démarche commune en matière d'ingénierie de formation et pédagogique. Les contenus des formations, les conditions d'accès et d'obtention seront similaires à ceux qui sont définis pour le diplôme concerné.

Le programme vise à offrir une formation complète aux étudiant.es en leur fournissant une compréhension approfondie du contexte juridique européen et français, des techniques et outils méthodologiques nécessaires à la maitrise des principaux concepts juridiques, leur permettant de faire acte de candidature pour une première expérience professionnelle dans une organisation (cabinet d'avocats, entreprise, ONG...) au Cambodge.

- Création de convention – Passerelle d'études vers un diplôme d'études supérieures spécialisées (UFR : DROIT ; Partenaires : École nationale d'administration publique du Québec, CANADA)

La présente convention définit les modalités d'un partenariat dans le cadre d'une passerelle d'études vers le DESS de l'ENAP.

Renouvellement de convention – Master Sciences humaines et sociales, Mention Information-Communication, parcours MUSE / Master Arts, Lettres, Langues, mention LLCER spécialité Études germaniques / Master Sciences Humaines et sociales, mention Science Politique, spécialité Histoire de la pensée politique / Master Arts, Lettres, Langues, mention Lettres , spécialité Lettres modernes (UFR: LANGUES, LESLA, ICOM, ASSP; Partenaires: Université Albert-Ludwig, Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), École Normale Supérieure de Lyon)

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les partenaires à compter de l'année universitaire 2023/2024 pour parvenir à la délivrance d'un double diplôme de Master binational dans le cadre d'un cursus intégré franco-allemand.

Dans le cadre de ce cursus intégré qui s'adresse à des étudiant.es maîtrisant le français et l'allemand, la formation a pour but de renforcer la coopération dans le domaine des Lettres, langues, sciences humaines et sociales.

En cas de réussite, les étudiant.es se verront délivrer le diplôme de l'Universität Freiburg ainsi que le diplôme d'un des deux établissements partenaires du pôle lyonnais (Double diplôme) : de l'Université Lyon 2 ou de l'ENS de Lyon, selon la spécialité choisie par l'étudiant.e en 2e année de Master.

 Création de convention – Double diplôme : Master 2 Analyse et politique économique, et Master 2 MBFA, délivrés par l'Université Lumière Lyon 2 (UFR : SEG ; Partenaire : Emlyon business school)

La présente convention de partenariat a pour objet d'établir le cadre général, les conditions et les modalités de la création et de la mise en œuvre d'un partenariat entre les deux Institutions concernant les parcours « behavioral economics » et « public policy and economics » du diplôme de Master 2 Analyse et politique économique et le parcours « economics and finance » du diplôme de Master 2 MBFA de L'Université Lumière Lyon 2.

- Avenant de convention – Préparation aux concours externes de 3 agrégations : Lettres modernes, Lettres classiques et Grammaire. (UFR : LESLA ; Partenaires : L'Université Jean Moulin Lyon 3)

Le présent avenant à la convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Faculté des Lettres et Civilisations de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'UFR LESLA de l'Université Lumière Lyon 2 afin d'organiser la mutualisation des enseignements dans le cadre d'une préparation commune aux concours externes d'agrégation de Lettres modernes, Lettres classiques et Grammaire.

Pour chaque année universitaire, il sera établi un avenant à la présente convention qui précise la répartition des charges d'enseignement de chaque établissement ainsi que le nombre d'étudiants inscrits dans chaque établissement à la préparation aux concours des trois agrégations.



	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24 Vote 03 – Avis favorable	17	1	8	0

Fait à Lyon, le 29 septembre 2023

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle